

Créer son atelier paysan en poules pondeuses

Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances techniques, réglementaires et sanitaires de base pour créer un atelier de poules pondeuses en agriculture paysanne

Pré-requis

Aucun.

Déroulé

Le 26 février :

Mise en place technique d'un atelier de poules pondeuses et gestion quotidienne : investissements, étapes préalables à l'accueil des poules, arrivée des poules, gestion quotidienne, commercialisation puis réforme

Aspects sanitaires, réglementaires, techniques, commerciaux

Le 27 février :

Matin :

Visite d'un élevage de volailles (si possible).

Après midi :

Réflexion autour d'un prévisionnel économique et d'un dossier de création d'entreprise sur les statuts sociaux, juridiques et fiscaux à l'installation, sur le montage financier de l'installation.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s)

Tarifs

Non adhérent 350€

Non agricole 350€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Nos formations ont un coût de 175€/jour. Les agriculteurs (chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial), et les personnes en démarche d'installation munies d'une attestation délivrée par le PAI sont pris en charges par l

Plus de renseignements

Allison Lost

contact@adear13.com

ADEAR 13

Dates, lieux et intervenants

26 févr 2018 13
09:00 - 17:00 (7hrs)

Jean Pierre MONTIGNE, Eleveur à Pernes les Fontaines,

27 févr 2018 13
09:00 - 17:00 (7hrs)

Jean Pierre MONTIGNE, Eleveur à Pernes les Fontaines,

Bulletin d'inscription

Nom _____ Prenom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR13, 2 avenue du Colonel Noël Reynaud, 13660 ORGON

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))